

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 5 décembre 2024 à 18h, à l'Espace Saint Exupéry

Délibération n° 2024 147

Date de convocation : 28 novembre 2024

Président de séance : M. LE DISSÈS Eric, Maire

Secrétaire de séance : M. PAYROUSE Michaël

Délibération publiée le :

Enregistrée en Sous-Préfecture le :

Accusé de réception en Sous-Préfecture n°

Le quorum étant atteint :

Conseillers en exercice: 39

Présents : 28 Représentés : 10 Absents : 1

Résultat du vote, au scrutin ordinaire,

Après débats contradictoires :

Suffrages exprimés : 36

Votes pour : 32

Abstentions: 2 (M. GINI, M. PANAGOUDIS

Votes contre : 4

(M. ALEO, M. IRLES,

M. MARTINEZ, Mme LOVERA)

<u>Présents</u>: LE DISSÈS Eric, COLIN Patricia, TERRIER Gérard, BIOLLEY Claude, TARDY Véronique, VILORIA Patrick, BRIÈRE Isabelle, BLOCQUEL Jean-Marc, ABADIE Dominique, CANTO Bernard, VANDEVOORDE Claudette, GRASSINI Joseph, AUFFRET Yves, PENELET Sylvia, VINCENTELLI Michel, POMMIER Jocelyne, CAMISULI Antoine, BELLON Patricia, PRADEL Véronique, MIGLIORE Eric, PANAGOUDIS Grégory, MICOTTI Sophie, ALEO Adrien, CATONI Monique, MARTINEZ Jean, GINI Michel, GOELZER Martine, PAYROUSE Michaël

<u>Pouvoirs</u>: ROS Marie-Rose à TERRIER Gérard, CHARVOT-ISNARD Jeanine à TARDY Véronique, PRUVOST Amandine à ABADIE Dominique, ARAKÉLIAN Rémy à CANTO Bernard, ESCOLLE Laurent à BLOCQUEL Jean-Marc, FLORENTINO Manuel à BIOLLEY Claude, FODERA Bina à BRIERE Isabelle ARGENTI Céline à VANDEVOORDE Claudette, LOVERA Magali à MARTINEZ Jean, IRLES André à ALEO Adrien

Absents: PENNICA Christelle

Budget Principal de la Commune - Exercice 2024 - Décision modificative n°3

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2311-1 et suivants, et L.2312-1 ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57;

Vu la délibération n° 2024_059 du 11 avril 2024 adoptant le budget primitif 2024 du budget principal ;

Vu la délibération n° 2024_095 du 11 juillet 2024 adoptant la décision modificative n°1 au budget primitif 2024 du budget principal ;

Vu la délibération n° 2024_117 du 10 octobre 2024 adoptant la décision modificative n°2 au budget primitif 2024 du budget principal ;

Vu l'avis de la commission « Finances - Administration générale - Personnel », rendu le 25 novembre 2024 ;

Considérant que depuis lors, il est nécessaire de réajuster les crédits votés au budget primitif 2024 du budget principal ;

Suite à l'adoption du budget primitif 2024, il y a lieu de procéder à une modification d'inscriptions de crédits en section de fonctionnement et d'investissement sur le budget principal de la commune. Ces modifications ont principalement pour objet :

En recettes et en dépenses :

- L'ajustement des écritures d'amortissement des immobilisations acquises en 2024
- L'ajustement des prévisions du chapitre 041 « opérations patrimoniales » à la suite de cessions à l'euro symbolique

En recettes:

- L'ajustement des crédits prévisionnels du chapitre 013 « atténuations de charges » concernant les remboursements sur rémunérations du personnel et les écritures comptables des tickets restaurants part salariale
- L'ajustement des crédits prévisionnels du chapitre 75 « autres produits de gestion courante »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'effectuer les opérations de modifications de crédits mentionnées dans le tableau cidessous,
- d'adopter en conséquence la décision modificative n°3 au budget primitif 2024 du budget principal de la Commune, par chapitre par nature, établie et présentant un suréquilibre en section d'investissement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT		
Dépenses réelles	0,00	Recettes réelles	80 000,00		
	0,00	Chapitre 013 Atténuations de charges	-10 000,00		
		6419 Remboursement s/rémunérations du personnel	150 000,00		
		6479 Remboursement s/autres charges sociales	-160 000,00		
		Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	90 000,00		
		75888 Autres	90 000,00		
Dépenses d'ordre	80 000,00	Recettes d'ordre	0,00		
042 - 6811 Dotations aux amortissements	80 000,00				
TOTAL DEPENSES DE LA SECTION	80 000,00	TOTAL RECETTES DE LA SECTION	80 000,00		

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT		
Dépenses réelles	0,00	Recettes réelles	0,00		
Dépenses d'ordre	152 000,00	Recettes d'ordre	232 000,00		
		040 - Amortissements immobilisations	80 000,00		
041 - 204422 Subventions privées bâtiments installations	152 000,00	041 - 2138 Autres constructions	140 000,00		
		041 - 2111 Terrains	12 000,00		
TOTAL DEPENSES DE LA SECTION	152 000,00	TOTAL RECETTES DE LA SECTION	232 000,00		

TOTAL DEPENSES 232 000,00		TOTAL RECETTES	312 000,00
---------------------------	--	----------------	------------

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance, Michaël PAYROUSE Le Maire, Eric LE DISSÈS



Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille, par courrier ou par saisine dématérialisée via l'application « Télérecours citoyen » depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission en sous-préfecture.